

# COMPTE RENDU DES DECISIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 5 JUILLET 2021



Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni par visioconférence, le lundi 5 juillet 2021, à 16h45.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte par la Présidente, Julie LAERNOES.

### ***Etaient présents***

Elus titulaires : Mmes LAERNOES, LEBLANC, CORDIER, MM. GUITTON, DESCLOZIERS, HENRY, LE GREVESE, CHARRIER, BRU (à partir de 17h00).

Elus suppléants : M. BOUVAIS

### ***Nombre de délégués***

- En exercice : 16
- Présents : de 9 à 10
- Votants : de 11 à 12
- Pouvoirs : 2
  - De M. Pageau à Mme Cordier
  - De M. Quéro à Mme Laernoes

### ***Tableau récapitulatif des voix***

LAERNOES	1+1
GUITTON	1
LEBLANC	1
DESCLOZIERS	1
BOUVAIS	1
HENRY	1
LE GREVESE	1
CHARRIER	1
CORDIER	1+1
BRU (à partir du point 3)	1
<b>Nombre total de voix</b>	<b>De 11 à 12</b>

Etaient également présents : Maryvonne Lehuédé et Martin Pingéot (COMPA) Elise Baboulène (Nantes Métropole) et Youenn Fenard (Edenn).

*Madame Laernoes ouvre la séance à 16h55 après avoir constaté que le quorum était atteint.*

## **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021**

Madame Laernoes soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de Comité syndical du 23 mars 2021.

**Sans remarque de l'assemblée, le procès-verbal du comité syndical du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.**

## **2 – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DE LA PRESIDENTE ET DU BUREAU (Communication)**

L'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales prévoit, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le compte-rendu des attributions exercées par délégation du Comité.

Le tableau joint en annexe à la note de synthèse présente les informations concernées.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de ce compte-rendu.**

## **3 - NATURA 2000 – DOSSIER DE SUBVENTION POUR LA MISSION D'ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS DE FEVRIER 2021 A JANVIER 2023.**

Le Syndicat mixte Edenn a été désigné comme opérateur agro-environnemental et structure porteuse/animatrice des sites Natura 2000 des Marais de l'Erdre (Directive Habitat/Directive Oiseaux) et des étangs de Vioreau et de la Provostière (Directive Habitat)

Depuis 2011, plusieurs conventions et avenants ont été établis afin de fixer le programme d'actions et le montant de la subvention attribuée à l'EDENN par l'Etat et l'Europe pour l'exécution de la mission d'animation sur ces sites Natura 2000. La dernière convention (Vioreau – Marais de l'Erdre) s'est achevée le 31 janvier 2021.

La convention pour la période 2021-2023 précise les contours de la mission d'animation des sites Natura 2000 (poste de chargé de mission Natura 2000 et études externalisées), qui se décompose en trois parties :

- **Une mission d'animation et de coordination** du programme de gestion prévu par le document d'objectifs, incluant une expertise ornithologique du site Natura 2000 des Marais de l'Erdre (mise à jour de la cartographie des habitats d'espèces de la Directive Oiseaux) et un diagnostic écologique d'un haut marais dans les marais sauvages de Mazerolles.
- **Une mission d'assistance technique** à la mise en œuvre des mesures de gestion du document d'objectifs,
- **Une mission d'assistance administrative.**

Cette mission d'animation s'accompagne des demandes de subventions suivantes pour une période de 24 mois, allant du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 janvier 2023 :

Sites Natura 2000 des Marais de l'Erdre et Forêt, étangs de Vioreau et de la Provostière (195 146.11 €)

Demande de subvention à la DREAL des Pays de la Loire/DDTM de Loire-Atlantique d'un montant de 97 573.05 €.

Demande de subvention à la Région des Pays de la Loire (FEDER) d'un montant de 97 573.05 €.

Le dossier de demande de subvention correspondant à l'ensemble de ces missions est annexée à la note de synthèse.

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :***

- **d'approuver le projet de demande de subvention tel que présenté en annexe**
- **d'autoriser Mme la Présidente à signer et déposer les dossiers de subventions correspondants, ainsi que de signer tout document en découlant.**

La Présidente  
Julie LAERNOES